

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_10_069

Sur convocation en date du 18 octobre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 octobre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FAYARD Pascal
THEVENET Jean-Marc	BERTHET Dominique	FERRIER Patricia
BERLAND Martine	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
MARTIN Hubert	CARLIER Albert	GEOFFRAY Karine
CHATELAIN Béatrice	CHIROL Xavier	GOYAT Pascal
SIMONET Jean-Michel	CORDIER Michel	MONTIBERT Pierre
	DUBOIS Loïc	PERNET Martin
	DUCLOS Laurent	PEYROT Pascale
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian

Procurations :

Madame Olivia PANEL donne procuration à Monsieur Martin PERNET

Madame Cathy PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc THEVENET

Mise en ligne le : 26/10/2022

Restaurant scolaire**Modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023**

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée la délibération n° D_2021_07_053 prise par le conseil municipal lors de sa séance du 20 juillet 2021 proposant l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire fixés en dernier lieu le 5 juin 2018.

La commission « petite enfance – action éducative – jeunesse » réunit le 13/09/2022 propose l'augmentation suivante à compter du mois du 1^{er} janvier 2023 :

- le plein tarif : 3,95 €
- le tarif réduit (3 enfants et + mangeant à la cantine) : 3,50 €
- le tarif "allergie" : 1,50 €
(sur présentation obligatoire et exigée d'un certificat médical)
- inscription tardive (en dehors des délais) : prix du repas + 2,00 €
- les enseignants et le personnel municipal : 6,80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Madame le rapporteur,

À l'unanimité (29 voix pour),

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire à compter du mois du 1^{er} janvier 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à les faire appliquer dès le 1^{er} janvier 2023.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_10_069

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 OCTOBRE 2022



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc THEVENET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Marc THEVENET.